

CONCOURS INTERNE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL
Spécialité administration générale
SESSION 2009

NOTE ADMINISTRATIVE à partir d'un dossier
portant sur le droit civil
en relation avec les missions des collectivités territoriales

Durée : 3h00
Coefficient : 4

Vous êtes rédacteur territorial au service de l'état civil de la commune de X. Votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note sur les récentes évolutions du droit d'accès aux origines et notamment ses conséquences sur l'accouchement sous X.

Document 1 : « Accouchement secret » - www.service-public.fr - Vos droits et démarches - 8 juillet 2005 - 2 pages

Document 2 : « Proposition de loi visant à instaurer un accouchement dans la confidentialité - Exposé des motifs » - www.senat.fr - 21 novembre 2008 - 2 pages

Document 3 : « L'accouchement sous X est remis en cause » - www.lacroix.fr - 2 février 2009 - 2 pages

Document 4 : « Le père d'un né sous X... voit sa paternité reconnue » - Le Monde - 9/10 avril 2006 - 2 pages

Document 5 : « Accouchement sous X : une femme sur deux accepte de lever le secret » - www.lefigaro.fr - 23 janvier 2009 - 2 pages

Document 6 : « Accès aux origines, anonymat et secret de la filiation » (extraits) - Avis du comité national d'éthique - 24 novembre 2005 - 6 pages

Document 7 : « A-t-on voté de facto la fin de l'accouchement sous « X » ? » - www.jprosen.blog.lemonde.fr – Jean-Pierre Rozenczweig – 1^{er} mars 2009 - 2 pages

Document 8 : Rapport parlementaire du 2 avril 2008 (extraits) - www.assemblée-nationale.fr – 3 pages

Document 9 : « Présentation des missions du CNAOP » - Rapport d'activité du CNAOP - 2007/2008 - 12 février 2009 - 2 pages

Ce dossier contient 24 pages, y compris celle-ci.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

- ↪ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**
- ↪ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**
- ↪ **Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.